

SUZA International France SA

POLITIQUE ET PROCEDURES DE LIVRAISON

La livraison des commandes de nos clients en France Métropolitaine est confiée aux transporteurs-tiers. Les responsabilités de SUZA et celles de nos partenaires transporteurs relatives à une livraison donnée sont bien réglées par les dispositifs légaux en vigueur.

La livraison en dehors de France Métropolitaine n'est pas couverte par ce document donc est à traiter cas par cas avec notre direction.

Le client est responsable du contrôle de la qualité et la quantité de la livraison.

Il doit d'abord s'assurer que les palettes ou colis sont livrés enveloppés dans les films noirs intacts avec les bandes de garantie de SUZA en bon état (pas de déchirures, pas de recollage, ...).

Il doit ensuite déballer et contrôler le nombre de colis par rapport à ce figuré sur le Bon de Livraison de SUZA

Il doit enfin vérifier que les colis sont livrés dans les cartons intacts.

Toutes les anomalies : colis manquants, colis cassés, ... doivent être relevées et marquées sur le Bon émarginé du transporteur.

Le client doit être conscient de ce qu'un Bon émarginé du transporteur sans réserve de la part du client est la preuve légale d'une livraison en parfait état. Il dégage entièrement SUZA et son transporteur des responsabilités et obligations nées d'une réclamation ultérieure relative à la qualité et quantité de la livraison, et rend nul toute réclamation postérieure à la livraison.

Seront donc systématiquement rejetées les réclamations sur les anomalies de livraison qui ne font l'objet d'aucune remarque sur le Bon émarginé concerné

En ce qui concerne le délai et d'autres aspects de la livraison, nous invitons nos clients à consulter nos **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES**

Notre politique concernant les frais de port de livraison est à consulter auprès de nos commerciaux.

SUZA International